

Article 1 : le club de l'Evreux AC Triathlon organise une épreuve sportive intitulée «Trail de la ligne verte » composé d'un trail sport de 12 km et d'un trail expert de 22 km le dimanche 21 octobre 2018. **Ces trails font partis du Trail Tour Normandie 2018.** Les distances sont des distances approchées. L'organisateur se réserve le droit de modifier les distances.

Article 2 : le trail sport est accessible dès la catégorie cadets (nés avant 2000), le trail expert est accessible dès la catégorie juniors (nés avant 1998). Les catégories sont celles de la FFA.

Article 3 : cette compétition est ouverte aux licenciés sportifs (FF Athlétisme ou FF Triathlon) et non-licenciés, sur remise de la photocopie de la licence sportive ou du certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an au moment de l'inscription.

Article 4 : les inscriptions sur place et le retrait des dossards se feront **la veille au stade Roger Rochard entre 17h et 19h30** et le matin même des épreuves à partir de 7h30. Les départs se feront à 9h pour le 22km et à 9h15 pour le 12km. Les inscriptions seront closes 20 minutes avant le départ des épreuves. Un briefing sera réalisé aux coureurs 10 min avant le départ. **Chacun devra prévoir ses épingles à nourrice pour fixer le dossard.**

Article 5 : Les parcours se courent en autosuffisance ; sur le trail de 22 km, un ravitaillement en boissons est prévu à mi-chemin. Un ravitaillement est prévu à l'arrivée ainsi que des douches.

Article 6 : Le fléchage du parcours aura lieu avec de la rubalise, des panneaux directionnels et du marquage au sol au plâtre.

Article 7 : Toute personne ne respectant pas la propreté de la forêt, du site d'arrivée et de départ sera disqualifiée.

Article 8 : Le chronométrage est manuel avec relevé des temps à l'arrivée. Des récompenses sont prévues pour les 3 premiers au scratch de chaque épreuve (hommes et femmes), puis le premier de chaque catégorie si plus de 5 personnes sont classées, hommes et femmes. Les catégories ne seront pas détaillées.

Article 9 : L'organisation est couverte par une police d'assurance à responsabilité civile. Vu la nature de l'épreuve, les difficultés d'accès au parcours et le temps d'intervention ne pourront en aucun cas être retenus pour un recours contre l'organisation.

Article 10 : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou défaillance physique ou physiologique avant, pendant et après l'épreuve. Le concurrent devra avoir souscrit une assurance couvrant ces risques.

Article 11 : Le concurrent autorise, par son engagement, l'organisation à utiliser toutes photos ou images le concernant prises lors de l'évènement, dans le cadre de la promotion du trail et du club.

Article 12 : Tous les résultats seront publiés sur le site : evreuxactri.com

Article 13 : TARIFS D'INSCRIPTION : Inscription sur place le jour de l'épreuve : **+ 3 € par dossard.**

Epreuve	Jusqu'au Samedi	Le dimanche
- Trail Sport (12 km)	10 €	13 €
- Trail Expert (22 km)	17 €	20 €

Article 14 : Comment s'inscrire ?

Uniquement en ligne sur espace compétition jusqu'au vendredi 19/10 à 17h00.

Sur place le samedi sans surcoût, le dimanche + 3€ par dossard.

Aucun remboursement ne sera effectué après réception de l'inscription.

1 € reversé à la ligue contre le cancer pour chaque inscrit